



Règlement d'ordre intérieur

Le fait d'inscrire un enfant implique le respect des conditions du présent règlement

1. Informations pratiques :

- La participation à toutes les activités organisées est obligatoire.
- Merci de respecter les horaires.
- Votre enfant doit se munir d'un pique-nique et de boissons (idéalement de l'eau dans une gourde).
- Votre enfant doit avoir une tenue de sport, dont des « baskets » avec des semelles ne laissant pas de trace sur le sol du hall des sports. Un tablier (ou vieille chemise) pour les activités artistiques. Il est évident que lors des activités artistiques, les couleurs que nous utilisons peuvent entraîner des taches.

Nous déclinons toutes responsabilités en rapport à de « beaux » vêtements qui seraient tachés.

- Pour les plus petits, un service de sieste est prévu. Prévoir une petite couverture, un oreiller et éventuellement le « doudou ».
- Garderie gratuite du lundi au vendredi de 8h00 à 9h00 et du lundi au jeudi de 16h00 à 17h00.

Le stage se termine le vendredi à 16h00.

Les quatre premiers jours du stage, la garderie se termine à 17h00 ! Après cette limite horaire, l'animatrice(-teur) en charge de cette fonction n'est plus responsable de votre enfant. Si vous avez un problème qui, exceptionnellement, vous empêcherait de reprendre votre enfant pour 17h00, merci d'en informer l'organisateur. (0472/37.50.80)

Si des retards répétés venaient à survenir, l'organisateur prendra les mesures qu'il jugera nécessaires.

– Groupes d'âges :

Il y a deux groupes : les 2,5-5 ans (enfant propre) et les 6-12 ans (ce groupe est divisé en plusieurs sous-groupes aléatoirement)

Pour être dans le groupe des 6-12 ans, il faut avoir fini sa scolarité en maternelle et/ou ne pas être dans le secondaire.

Il se peut que des enfants « de la même classe à l'école » ne soient pas forcément dans le même groupe à notre stage. En cas de problème, nous pouvons, dans la mesure du possible, agir au cas par cas.

2. Santé :

- Pour les enfants qui présenteraient des problèmes contagieux (exemples : virus, varicelle, rougeole, poux, ...), des mesures d'écartement préventives peuvent être prises. Dans ce cas précis, un remboursement de 15 euros par jour d'absence sera effectué.
- Si un enfant est malade en cours de journée, les parents sont avertis par téléphone et viendront rechercher leur enfant.
- Seuls les médicaments sur prescription médicale (document écrit et signé du responsable de l'enfant) seront administrés à votre enfant. Sans ce document écrit, seuls les soins basiques seront prodigués à votre enfant (désinfectant, pansement, crème solaire, apaiser piqûres insectes, ...).
- Veillez à mentionner les allergies lors de l'inscription au premier jour du stage.

3. Sécurité :

- Aucune voiture ne sera acceptée dans la cour intérieure ni sur le chemin conduisant à celle-ci pendant le stage. À partir de 16h30, la cour intérieure sera ouverte aux véhicules.
- À 16h00, votre enfant ne peut sortir de la cour sans être accompagné par un parent ou personne responsable (le cas opportun, pour les plus grands, une autorisation écrite sera remise le premier jour du stage pour stipuler l'autonomie de l'enfant à quitter le stage seul).

4. Règles de savoir vivre :

- Les enfants devront avoir un comportement correct tant avec leurs condisciples qu'avec le personnel d'encadrement.
- Les enfants devront respecter les règles de savoir-vivre et avoir une tenue correcte. L'enfant de par son comportement ne peut porter atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un autre enfant ou d'un membre de l'équipe d'animation.
- En cas de problème de discipline, l'organisateur vous en tiendra toujours informé. Si le comportement négatif de votre enfant persiste, nous nous réservons le droit de l'exclure du stage (un forfait de 10 euros par jour restant à faire au stage sera remboursé).
- Il est déconseillé aux enfants de venir au stage avec des objets de valeur, des jouets,

L'ASBL « s'COOL Family » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

- L'enfant ne peut pas venir au stage avec un GSM, tablette ou tout autre objet du même type.

En cas d'absolue nécessité, le GSM sera confié au responsable du stage qui le lui restituera en fin de journée.

5. **Divers :**

Images

Des photos et/ou vidéos des activités de la semaine seront disponibles uniquement sur notre page Facebook après le stage.

Attention, toutes les photos et vidéos seront supprimées du site à la fin du congé correspondant au stage effectué.

L'inscription à nos activités vaut pour accord d'être ainsi photographié.

! Si vous souhaitez que la photo de votre enfant ne soit pas publiée, vous devez le signaler lors de l'inscription de votre enfant par le biais du site.

Attestations

Nous délivrerons une attestation pour les Mutuelles uniquement aux enfants qui ont réalisé un stage complet et pour qui nous aurons reçu le document le premier jour du stage.

Aucune attestation ne sera délivrée après le stage.

Notre statut ne nous permet pas de délivrer d'attestation fiscale.

6. **Annulation de stage(s) et jour(s) d'absence :**

Annulation d'un stage émanant de notre organisation

Si des causes extérieures à notre volonté (sinistres du lieu de stage, épidémie ou confinement de la population, dates de vacances modifiées, ...) nous obligeaient à supprimer un stage, nous procéderons comme suit :

- Nous proposerons d'autres dates de stage.
- Dans le cas où ces dates ne vous conviendraient pas, nous effectuerons un remboursement comme suit : nous gardons un forfait de 10 pourcents de la somme payée afin de couvrir nos frais organisationnels, administratifs, etc.
- Et dans le cas où, aux nouvelles dates, le stage n'atteint pas le nombre suffisant d'enfants, nous rembourserons tous les inscrits de la manière détaillée ci-avant.
- Si pour une raison de cas de force majeure, nous ne pouvons organiser nos stages, nous vous proposerons : un remboursement de 90 % de la somme versée à l'inscription ou un « bon à valoir » pour l'année suivante (de 100% de la somme versée initialement).

Par contre, si nous décidons d'annuler un stage de notre propre chef (sans aucun cas de force majeure), la totalité de la somme payée vous sera remboursée.

Jour(s) d'absence ou annulation d'un stage émanant de votre propre initiative

– En cas désistement pour un stage complet **couvert par un certificat médical**, nous **remboursons 80 %** de la somme payée à l'inscription (ceci sous forme d'un bon à valoir pour un autre stage). Nous gardons un forfait de 20 pourcents de la somme payée afin de couvrir nos frais organisationnels, administratifs, etc...

–En cas de désistement pour un stage complet (hors certificat médical) moins de deux semaines avant ce dernier, un forfait de 50€ vous sera réclamé. ***Dans le cas où vous ne réglez pas cette somme, nous nous réservons le droit de ne plus inscrire votre enfant pour nos futurs stages.***

– Par contre, **le jour où votre enfant n'est pas présent au stage** (maladie ou autre hors certificat médical) **n'est pas remboursé**. Sur présentation d'un certificat médical de plusieurs jours, nous produisons un bon à valoir pour un autre stage.



D'autres consignes spécifiques aux stages et à certaines activités peuvent être établies par l'organisateur du stage.

Tout le personnel du stage reste à votre disposition en cas de problème pour aider votre enfant à passer un excellent stage.

Le bon déroulement et la réussite du stage dépendent du respect de ces règles élémentaires.